



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE

SEANCE du 2 JUILLET 2025

Nombre de délégués en exercice : 53
Présents : 31
Excusés : 22

Date convocation : 5 juin 2025
Date affichage : 17 juillet 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 2 juillet à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BUSSIÈRE P, CALINON S, CHAMPHANET S, CROISERAT JL, DEWALLY D, FERNOUX-COUTENET G, FICHERE JP, MANGIN I, BREMOND G, GUERRIN B, HOFFMANN M, MATHIOT A, MEUGIN O, MIRAT M, PERNOUX A, REBILLARD JM, VADANT M.
Communauté de Communes Jura Nord : BOURCET A, DAUNE M, GOUNAND A, LAVRY G, PERTUS E, THABARD JC.
Communauté de Communes du Val d'Amour : DEJEUX A, DUGOIS C, PICHON JC, MASUYER C, THERY J.
Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : GARNIER JN, LAGALICE C, SCHMITT A.

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, CHAUCHEFOIN G, DAMY O, DIEBOLT A, GUIBELIN H, LACROIX O, LAGNIEN J, PECHINOT J, ROBERT JC.
Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H, BENESSIANO M, CHANCENOTTE A.
Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DEGAY P, HENRIOD G, FRAICHARD A.
Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, CORDIER E, FLUCHON E, GUILLEMOT J, LEFEVRE N, SCHMIEDER M.

Secrétaire de séance : Monsieur DEJEUX Alain

Délibération n° 02072025-5cs

OBJET : Agrandissement de la déchèterie de Tavaux – acquisition de terrain auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Vu le Code Général des Collectivités Territorial, et en particulier l'article L1311-13 ;

Considérant la fréquentation de la déchèterie de Tavaux, les difficultés de circulation et de fluidité ;

Considérant la concertation entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le SICTOM de la Zone de Dole pour l'acquisition d'une partie de la parcelle ZE92 par ce dernier.

Le Président EXPOSE :

La déchèterie de Tavaux est la troisième déchèterie du point de vue de la fréquentation, après Brevans et Dole. Seize pour cent de l'ensemble des usagers des déchèteries du SICTOM y sont accueillis – soient 5 620 usagers en 2024 pour 27 708 passages enregistrés. La provenance des usagers représente un secteur conséquent (14 communes autour).

Bien que dans cette déchèterie, on puisse y déposer tous les flux de déchets : déchets verts, non recyclables, gravats, mobilier, métaux, bois, plâtre, carton, plastiques, DEEE et DDS ; sa surface actuelle contrainte génère des difficultés de circulation et de fluidité, notamment lors du dépôtage des déchets verts et la logistique des changements de caisson est complexe et souvent en conflit avec les autres usages.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a acquis en 2024 les parcelles cadastrées ZE92 et ZE93 à proximité directe de la déchèterie. Ainsi, après concertation entre les deux entités, il a été convenu l'acquisition par le SICTOM de la Zone de Dole d'une partie de la parcelle ZE 92 – d'une surface de 1800m², et ce afin de permettre de fluidifier la circulation des usagers dans la déchèterie, d'améliorer les conditions de dépôtage pour les usagers, et de faciliter le travail des gardiens, mais aussi des agents en charge du changement des caissons. De plus, la parcelle acquise permettrait une évolutivité de la déchèterie avec la mise en place de nouveaux caissons, si besoin était.

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le

Berger-Levrault

ID : 039-253900633-20250702-02072025_5CS-DE

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur la parcelle ZE 92 – située rue de Bruxelles - d'une parcelle de 1800m²
- **PRECISE** que cette cession est consentie au prix de 37 euros / m²
- **PRECISE** que les frais de notaire sont à la charge du SICTOM de la zone de Dole
- **AUTORISE** le Président ou le 1^{er} vice-président à signer l'acte de vente / l'acte administratif à intervenir ou tout document afférent à cette délibération.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.



Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 039-253900633-20250702-02072025_5CS-DE

Berger Levraud